

- qu'ils permettent aux entreprises individuelles d'un pays qui jouissent d'un monopole international, collectivement, de collaborer en vue de réaliser des bénéfices de monopole et
- qu'ils permettent d'accroître l'efficacité des entreprises grâce aux fonctions de ventes communes et aux économies d'échelle.

Les auteurs de l'étude ont conclu que les consommateurs ont tiré des avantages des cartels efficients et ont subi un préjudice à cause des cartels monopolistiques, et que les effets sur les consommateurs américains ont été ambigus et fonction du degré d'intégration des marchés internationaux. Trente-neuf pour cent des entreprises inscrites fixaient les prix à l'exportation, 38 p. 100 d'entre elles faisaient des offres collusoires et 67 p. 100 avaient conclu des accords vendeur-acheteur. Comme nous en avons discuté à la section 2, ces pratiques provoquent des distorsions commerciales et une augmentation des prix. Néanmoins, la poursuite de ces objectifs anticoncurrentiels n'assure pas obligatoirement la réussite. L'étude a trouvé que, mise à part une exception, les cartels d'exportation n'ont pas été réellement en mesure d'améliorer les termes de leur échange.³⁰ Elle fait aussi ressortir les pertes de bien-être provoquées par les retombées sur le marché intérieur et la coopération avec des cartels internationaux.

La description des cartels d'exportation américains ci-dessus laisse supposer également que, dans la mesure où ces entreprises de commerce vendent leurs produits au Canada, le bien-être économique de ce dernier sera touché de façon négative. Par exemple, le Canada est un importateur net de films des États-Unis et, étant donné que 86 p. 100 des productions cinématographiques américaines ont été exportées par des cartels, on peut raisonnablement conclure que l'exemption dont bénéficient les cartels d'exportation aux États-Unis a provoqué une baisse des avantages économiques des consommateurs de ces produits au Canada.

En somme, il ne semble pas y avoir de preuves convaincantes à l'appui de l'hypothèse selon laquelle les cartels d'exportation américains ont, tout compte fait, augmenté le bien-être économique national des États-Unis. Au contraire, ils soutiennent une industrie peu rentable, mais vigoureuse, qui cherche des rentes, une industrie peuplée de membres de groupes de pression aux États-Unis. Ils provoquent des distorsions sur les marchés des produits et des intrants aux États-Unis et sur ceux de leurs partenaires commerciaux, comme le Canada.

Les théoriciens tant libéraux que conservateurs de la loi antitrust aux États-Unis semblent avoir accepté l'exemption accordée aux cartels d'exportation, car aucune des deux écoles ne s'est apparemment opposée à l'Export Trading Company Act de 1982. Dans son examen de la politique relative aux cartels du gouvernement Reagan, Robert Pitofsky, un éminent théoricien

³⁰ *Ibid.*